

Image not found or type unknown



Suspension salle de sport

Par **Flianas**, le **23/07/2014** à **10:56**

Bonjour
Voilà j'ai un soucis avec la salle de sport magic form ... L'année dernière je tombe enceinte avec une hypothyroïdie d'Hashimoto .. Mon médecin me prescrit un repos total pendant 1 an .. Je préviens ma salle de sport et je leur envoie l'ordonnance du médecin qui prescrit 1 an d'arrêt ... La suspension prend effet mais les prélèvements reprennent 5 mois après !!! La salle m'informe qu'il ne font aucun arrêt de plus de 5 mois !!! Or rien n'est indiqué à ce sujet sur mon contrat !!! Que dois je faire ??? Ont il le droit d'agir ainsi ???
Cordialement
Sabrina

Par **moisse**, le **24/07/2014** à **13:12**

Bonjour,
Tout est dans le contrat.
Il faut donc commencer par le lire, étudier les clauses de suspension, ou de résiliation.

Par **Flianas**, le **02/08/2014** à **08:25**

Dans le contrat on ne parle pas de suspension !!! Uniquement les modalités de relation ... Si rien n'est inscrit à ce sujet ont ils le droit d'agir ainsi ?

Par **moisse**, le **02/08/2014** à **09:27**

Bonjour,
Si aucune clause n'évoque la possibilité d'une suspension, c'est que celle-ci n'est pas prévue.
C'est une disposition libre, une option qui peut exister, ou pas.